

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

04 MAI 2017

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, BURG Daniel, ROESCH Caroline, WENDLING Cyril, REISS Daniel, OSTER Marie- Paule, LEBEAU Marie-José,

Absente excusée : HOLLENDER Claudia,

Absent : WEIBEL Sébastien,

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 Mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel REISS est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,

VU le résultat du compte administratif 2016 ;

VU les dépenses engagées non mandatées ;

VU la réforme fiscale de l'Etat ;

VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ;

VU le programme prévisionnel d'investissements présenté par le Maire ;

VU le courrier de la Préfecture du 24 avril 2017 ;

- DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes comme suit :

*	Taxe d'habitation	3,98 %
*	Taxe Foncière sur les propriétés bâties	4,00 %
*	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	17,00 %

(Adoptée à l'unanimité)

Cette décision annule la DCM n°9 du 27 mars 2017

4. BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

VU les crédits inscrits au budget Primitif,

VU le mandatement des dernières factures,

DECIDE d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Budget Assainissement : Section de Fonctionnement

Dépense :

Article 673 Titres annulés **+ 11 630,00 €**

Recette :

Article 70611 Redevance assainissement **+ 11 630,00 €**

(Adoptée à l'unanimité)

Pour extrait conforme

Le Maire

Clément JUNG